

Demande d'inscription scolaire 2018-2019

Cadre réservé à l'administration

école :

classe :

date de rentrée :

Enfant

nom :		prénom :	
né(e) le :		à :	
<input type="checkbox"/> fille	<input type="checkbox"/> garçon		
adresse :			

Autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce)

<input type="checkbox"/> mère	<input type="checkbox"/> père	<input type="checkbox"/> partagée	<input type="checkbox"/> autre
-------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

En cas de décision de justice impliquant une mesure d'éloignement ou autre, **fournir le jugement ou les attestations officielles.**

responsable légal 1	responsable légal 2
<input type="checkbox"/> monsieur <input type="checkbox"/> madame	<input type="checkbox"/> monsieur <input type="checkbox"/> madame
nom :	nom :
prénom :	prénom :
situation de famille : <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)	situation de famille : <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)
lien de parenté avec l'enfant : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père	lien de parenté avec l'enfant : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père
<input type="checkbox"/> autre (préciser) :	<input type="checkbox"/> autre (préciser) :
adresse du domicile :	adresse du domicile :
situation professionnelle :	situation professionnelle :
<input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> sans activité	<input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> sans activité
commune de travail :	commune de travail :

Numéros de téléphones où vous pouvez être joints en journée, en cas d'urgence, classés selon l'ordre de priorité.

<input type="checkbox"/> perso. <input type="checkbox"/> pro.	<input type="checkbox"/> perso. <input type="checkbox"/> pro.
<input type="checkbox"/> perso. <input type="checkbox"/> pro.	<input type="checkbox"/> perso. <input type="checkbox"/> pro.
courriel : (<i>écrire lisiblement</i>)	courriel : (<i>écrire lisiblement</i>)
<input type="checkbox"/> j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.	<input type="checkbox"/> j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.

Merci de signaler tout changement de domicile auprès du service éducation.

autre responsable légal en cas de placement de l'enfant

<input type="checkbox"/> monsieur	<input type="checkbox"/> madame
nom :	prénom :
lien avec l'enfant :	organisme :
adresse :	
tél. :	tél. :

Personnes à contacter en cas d'urgence AUTRES QUE LES PARENTS DE L'ENFANT

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté
1			
2			

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant AUTRES QUE LES PARENTS DE L'ENFANT

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté
1			
2			

École de rattachement (voir dernière page)

Argentan		autres communes	
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Anne Frank	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Chambois-Fel
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire d'Écouché-les-Vallées
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Victor Hugo	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Goulet
<input type="checkbox"/>	école maternelle Fernand Léger	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Nécý
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Vincent Muselli	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire d'Occagnes
<input type="checkbox"/>	école élémentaire Marcel Pagnol	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Rânes
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Jacques Prévert	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire RPI 43 (Urou, Exmes, Bourg St-Léomard)
		<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Sarceaux
		<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Trun
		<input type="checkbox"/>	école extérieure

Demande de dérogation (page suivante)

Pièces à fournir pour toute inscription

- une **photocopie** d'un justificatif de domicile (facture d'énergie, avis d'imposition...)
- une **photocopie** de toutes les pages du livret de famille
- une **photocopie** des vaccins (carnet de santé)*

* Article R. 3111-17 du code de la santé publique - L'admission dans tout établissement d'enfants, à caractère sanitaire ou scolaire, est subordonnée à la présentation soit du carnet de santé, soit des documents en tenant lieu attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires. À défaut, les vaccinations obligatoires sont effectuées dans les trois mois de l'admission.

Signature obligatoire des deux responsables légaux

responsable légal 1	responsable légal 2
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.	J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.
le : signature :	le : signature :

En cas de signature d'un seul représentant légal

responsable légal

Je déclare être la seule personne à assumer effectivement la responsabilité légale de l'enfant et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

le : signature :

Demande de dérogation

Cette partie n'est à compléter que dans les cas de figure 1 ou 2 :

École souhaitée par les parents (cocher 1 seule case)

Argentan		autres communes	
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Anne Frank	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Chambois-Fel
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire d'Écouché-les-Vallées
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Victor Hugo	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Goulet
<input type="checkbox"/>	école maternelle Fernand Léger	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Nécy
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Vincent Muselli	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire d'Occagnes
<input type="checkbox"/>	école élémentaire Marcel Pagnol	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Rânes
<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire Jacques Prévert	<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire RPI 43 (Urou, Exmes, Bourg St-Léomard)
		<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Sarceaux
		<input type="checkbox"/>	école maternelle et élémentaire de Trun
		<input type="checkbox"/>	école extérieure

Cas n°1 : dérogation à la carte scolaire

l'enfant réside sur le territoire d'Argentan Intercom et l'école souhaitée par les parents est une école publique du territoire communautaire autre que celle prévue par la carte scolaire (voir dernière page) ;

☞ Cocher un motif de dérogation ci-dessous et joindre à la demande les pièces justificatives.

situation dérogatoire		pièces à fournir
<input type="checkbox"/>	l'élève était inscrit l'année précédente dans l'école visée par la demande de dérogation	-
<input type="checkbox"/>	un frère ou une sœur de l'élève est inscrit dans l'école visée par la demande de dérogation	-
<input type="checkbox"/>	une raison médicale a été attestée par un praticien	attestation du médecin
<input type="checkbox"/>	la garde de l'élève inscrit en cycle maternel est confiée à une assistante maternelle ou à des grands-parents résidant dans le secteur de l'école visée par la demande	contrat avec l'assistante agréée, attestation des grands parents et justificatif de domicile des grands-parents
<input type="checkbox"/>	autre situation exceptionnelle	courrier motivé et pièces justificatives

Cas n°2 : l'enfant ne réside pas sur le territoire d'Argentan Intercom mais l'école souhaitée par les parents est une école publique située sur le territoire communautaire.

☞ Fournir l'autorisation du maire (ou président) de votre commune (ou communauté de communes) valant prise en charge financière des frais de scolarité.

Procédure d'inscription

L'inscription dans une école primaire publique est du ressort d'Argentan Intercom. La communauté de communes, après avoir pris en compte l'inscription de l'enfant, délivre un récépissé d'inscription aux parents. Le dossier d'inscription est ensuite transmis au directeur de l'école qui affecte l'enfant dans une classe de son établissement.

Afin de limiter les déplacements et de faciliter l'organisation des inscriptions sur le territoire communautaire, il est prévu que :

- les directeurs des écoles de Chambois-Fel, d'Écouché-les-Vallées, de Goulet, de Nécy, d'Occagnes, de Rânes, du RPI 43, de Sarceaux et de Trun accueillent les parents en premier lieu et procèdent à l'inscription provisoire en faisant compléter le présent dossier. L'inscription deviendra définitive après acheminement du dossier à Argentan Intercom et signature du récépissé d'inscription par le vice-président en charge de l'éducation. **Toutefois, lorsque le dossier d'inscription contient une demande de dérogation, les parents doivent s'adresser en premier lieu au siège d'Argentan Intercom.**
- le service éducation d'Argentan Intercom accueille les parents des enfants amenés à être scolarisés dans les écoles d'Argentan.

Renseignements : Argentan Intercom / service éducation
12 route de Sées BP 90220 - 61205 Argentan cedex
tél. : 02.14.23.00.10 - education@argentan-intercom.fr
www.argentan-intercom.fr - www.facebook.com/argentanintercom/

Informations

Carte scolaire

Par délibération en date du 20 mars 2017, le conseil communautaire d'Argentan Intercom a adopté une carte scolaire intercommunale qui fixe le périmètre géographique de chaque école du territoire.

école	secteur
école primaire Jean de la Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> • commune d'Écouché-les-Vallées secteur de Fontenai-sur-Orne et Fleuré • commune d'Argentan secteur délimité par les axes suivants : rue Jean Wolf, avenue de la 2^e DB, rocade, boulevard Kœnig (côté impair), rue de la République (côté impair)
école primaire Jacques Prévert	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Sévigny • commune d'Argentan secteur situé strictement au nord de l'axe formé par la rocade, le début de la rue des petits fossés et le chemin Saint-Roch (quartier des musiciens, quartier des provinces et route de Sévigny)
école primaire Vincent Muselli	<ul style="list-style-type: none"> • commune d'Argentan secteur délimité par le chemin de Saint-Roch, la rue des petits fossés, le boulevard Kœnig (côté pair), la rue de la République (côté impair) et la rue Pierre Bérégovoy (côté impair)
école primaire Anne Frank	<ul style="list-style-type: none"> • communes d'Aunou-le-Faucon, Juvigny-sur-Orne, Sai • commune d'Argentan secteur situé à l'est de l'axe formé par la rue Pierre Bérégovoy (côté pair), l'avenue de Paris (côté pair), la rue Mézerette (côté pair), la rue Pasteur (côté pair), la rue du val d'Orne (côté pair), la rue du 104^e RI (côté impair), la route d'Almenêches (côté impair), la rue Victor Guillochin (côté pair), la rue Sainte-Claire (côté pair), la rue de l'abbaye
école maternelle Fernand Léger et école élémentaire Marcel Pagnol	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Bailleul • commune d'Argentan secteur délimité par l'avenue de Paris (côté impair), la rue Mézerette (côté impair), la rue Pasteur (côté impair), la rue du val d'Orne (côté impair), la rue du 104^e RI (côté pair), route d'Almenêches (côté pair), la rue Victor Guillochin (côté impair), la rue Sainte-Claire (côté impair), la rue de l'abbaye, la rue Charlotte Corday, l'avenue de la forêt normande, le boulevard Carnot et la rue de la République (côté pair)
école primaire Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Boischampré secteur de Saint-Loyer-des-Champs • commune d'Argentan secteur situé strictement au sud de l'axe formé par l'avenue de la 2^e DB, la rue Jean Wolf, le boulevard Carnot, l'avenue de la forêt normande, la rue Charlotte Corday et la rue de l'abbaye
école primaire de Chambois / Fel	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Gouffern-en-Auge secteurs d'Aubry-en-Exmes, Chambois, Fel, Omméel, Saint-Pierre-la-Rivière et Survie
école primaire d'Écouché-les-Vallées	<ul style="list-style-type: none"> • communes d'Écouché-les-Vallées, Joué-du-Plain, La Lande-de-Lougé, Lougé-sur-Maire, Saint-Brice-sous-Rânes, Sevrai et Tanques
école primaire de Goulet	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Monts-sur-Orne
école primaire de Nécy	<ul style="list-style-type: none"> • communes de Brieux, Montabard, Nécy et Ronai
école primaire d'Occagnes	<ul style="list-style-type: none"> • communes de Commeaux, Moulins-sur-Orne, Occagnes et Ri
école primaire de Rânes	<ul style="list-style-type: none"> • communes de Saint-Georges-d'Annebecq, Rânes et Vieux-Pont
RPI 43 (Urou-et-Crennes / Exmes / Le Bourg St-Léonard)	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Gouffern-en-Auge secteurs d'Avernes-sous-Exmes, Le Bourg Saint-Léonard, La Cochère, Courménil, Exmes, Silly-en-Gouffern, Urou-et-Crennes et Villebadin, Ginai et le Pin-au-Haras
RPI 59 (Marcei et Montmerrei)	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Boischampré secteurs de Marcei, Saint-Christophe-le-Jajolet et Vrigny
école primaire de Sarceaux	<ul style="list-style-type: none"> • commune de Sarceaux
école primaire de Trun	<ul style="list-style-type: none"> • communes de Coudehard, Coulonces, Écorches, Fontaine-les-Bassets, Guéprei, Louvières-en-Auge, Merri, Mont-Ormel, Montreuil-la-Cambe, Neauphe-sur-Dive, Ommoy, Saint-Gervais-des-Sablons, Saint-Lambert-sur-Dive, Tournai-sur-Dive, Trun et Villedieu-lès-Bailleul

Dérogations

Des motifs de dérogation à la carte scolaire intercommunale sont envisagés. Une commission examine les demandes dans le respect du cadre fixé par le conseil communautaire. Lorsque la demande de dérogation est acceptée, les parents reçoivent un récépissé d'inscription. Ils peuvent ensuite se rapprocher du directeur de l'établissement pour procéder à l'admission définitive de l'élève. Lorsque la demande de dérogation est rejetée, un courrier justifiant la position d'Argentan Intercom est adressé aux parents.